

42Crunch
Société par actions simplifiée
au capital de 100 euros
Siège social : 223 Avenue Clément Ader
34170 CASTELNAU LE LEZ

RCS MONTPELLIER 904 395 662

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept décembre,
A onze heures,

La société **42 Crunch Ltd**, société de droit anglais, ayant son siège social sis 71-75 Shelton Street, London, WC2H 9JQ, immatriculée à la Companies House sous le numéro 09900322, représentée par son cogérant, Monsieur Jacques DECLAS,

Associée Unique et Présidente de la société 42Crunch,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La société 42Crunch Ltd, Associée Unique, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social, qui commencera le 1^{er} février pour se finir le 31 janvier.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de **TREIZE (13) mois** et sera clos le 31 janvier 2026.

L'Associée Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 20 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 20 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social dure douze (12) mois. L'année sociale commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier. »

Le reste de l'article demeure inchangé

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société 42Crunch Ltd

Associée Unique et Présidente

Représentée par son cogérant

Monsieur Jacques DECLAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'DECLAS', with a large, stylized circular flourish on the left side.